

COMMUNE DE CAVILLARGUES

**9<sup>ème</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023  
à 20 H 30**

**Matière de l'acte : FINANCES LOCALES  
Sous-matière de l'acte : 7.8 Fonds de concours**

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 11+ 4 procurations

Date de convocation  
Le 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois,  
Et le jeudi dix-neuf octobre à vingt heure trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, FRENE Éric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FANTON Pascale procuration GAS Joëlle, JUSTAMOND Mireille procuration FRAC Valérie, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme procuration LAVASTRE Norbert

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**Objet : Demande d'attribution du fonds de concours 2021 à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour le pôle communication, aménagement école**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a attribué un fonds de concours 2021 portant sur de l'investissement aux communes par délibération n°44/2021 en date du 12 avril 2021. La commune de CAVILLARGUES dispose d'une **enveloppe de 8 870 euros pour l'année 2021** (10 € par habitants x 887 habitants chiffre INSEE 2018) et d'approuver le projet de convention qui sera adaptée à chaque projet communal présenté.

Monsieur le Maire propose de demander l'attribution du fonds de concours 2021 à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour les projets suivants : **Pôle communication, Pôle aménagement école.**

Monsieur le Maire rappelle également la nécessité de ces investissements qui se décomposent comme suit :

## PROPOSITION POUR LES FONDS DE CONCOURS 2021

### PÔLE COMMUNICATION

15 178.78 + 3 035.75 = 18 214.53 €

### POLE AMENAGEMENT ECOLE

4 495 + 899 = 5 394 €

**Dont le coût total éligible de l'action est estimé à : 23 608.53 € TTC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **APPROUVE** la réalisation des opérations ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont prévus au BP 2023.
- **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours 2021 à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour la réalisation projets ci-dessus, dont le plan de financement est le suivant :

### PÔLE COMMUNICATION ; PÔLE AMENAGEMENT ECOLE

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| Fonds de concours 2021 CA GR..... | 8 870,00 €         |
| Part communale .....              | 10 865.79          |
| €FCTVA 2021.....                  | 3 872.74 €         |
| Total TTC.....                    | <b>23 608.53 €</b> |

**Total Fonds de concours à percevoir= 8 870 euros**

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer **la convention fonds de concours 2021** et toutes les pièces se rapportant aux demandes d'attributions du fonds de concours 2021 ci-dessus pour la réalisation des projets listés.

Ainsi fait les jour, mois, ans susdits.

|  |
|--|
| Envoyé en préfecture le 20/10/2023       |
| Reçu en préfecture le 20/10/2023         |
| Publié le                                |
| ID : 030-213000763-20231019-D2023_062-DE |

